



MENTHON-SAINT-BERNARD

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.08.2026

1-Lecture et approbation du PV du 06 juillet 2026

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
-d'approuver le PV du conseil municipal du **06 juillet 2026**.

2- Mise à jour du tableau des subventions aux associations 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de modifier le tableau des subventions octroyées aux associations pour l'année 2026 lors du conseil municipal du 02 mars 2026 ;

Après délibération, sont **votés à l'unanimité** par le Conseil Municipal

- L'ajout de 1000 € attribué à l'association **l'ES LANFONNET pour la section des amputés ;**
- Le retrait de 1000 € à **l'association TOUJOURS FESTIVAL.**

3-Convention avec la direction de la Poste pour la création d'une agence postale communale

M. le Maire annonce que le dernier bail signé avec La poste a pris effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 9 ans. Depuis 2023, il se poursuit automatiquement, sans formalité. Le bail est ainsi en tacite reconduction d'année en année conformément aux dispositions de l'article L 145-9 du Code du Commerce.

Compte tenu de la décision annoncée le 23 et 24 juin 2026 de la création d'une brigade territoriale de gendarmerie pour la rive Est du lac sur le territoire de la commune de Menthon-Saint-Bernard, cette dernière propose des locaux provisoires pour l'accueil immédiat de cette brigade en lieu et place du bureau de la Poste actuel sis au 45 route de la Poste, à Menthon-Saint-Bernard.

il a été convenu ce qui suit :

1-la Poste quitte les locaux à la date du 30 septembre 2026

2-la création d'une agence postale communale dans les locaux actuels de la mairie à compter de novembre 2026

Dans le cadre de cette création, M. le Maire propose de conventionner avec la Poste pour une durée de 9 ans. La date prévisible d'ouverture est envisagée début novembre 2026 : l'organisation et les horaires d'ouverture restent à finaliser en lien avec la direction de la Poste.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident :**

-d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la direction de Poste pour la création de l'agence postale communale, et tout autre document relatif à ce projet.

4-Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre d'une promotion interne, la commune est amenée à fermer un poste de la filière Agent de Police Municipale (APM) de catégorie C, et à créer un nouveau poste de catégorie B.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident** :

- de fermer un poste de Brigadier-chef-principal, de catégorie C, temps complet,
- d'ouvrir un poste de Chef de Police municipale, temps complet.

5-Demande de subventions auprès de la direction académique pour l'installation de dispositifs d'accompagnement pour le rafraîchissement des locaux de l'école du Clos Chevallier.

Diverses solutions ont été étudiées pour le rafraîchissement des locaux de l'école du Clos Chevallier.

- a) L'installation d'une climatisation : solution non souhaitée par la Directrice et qui n'a donc pas fait l'objet d'un chiffrage.
- b) Pose de vitrophanie sur les vitres de l'école. Cette solution ne répond pas aux besoins.
- c) Installation de ventilateurs – brasseurs d'air dans chaque salle. 51 ventilateurs – brasseurs d'air représentent une dépense d'environ 75 000 euros TTC (matériel + installation).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident** :

- d'autoriser M. le Maire**, ou son représentant, à faire la demande de subventions pour les projets ci-dessus dans le cadre du rafraîchissement des salles de l'école publique du Clos Chevallier.

6-Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'installation d'un système video-interphone aux entrées de l'école publique et du portail électrique.

Dans le cadre d'un dispositif spécifique de la Région pour l'accompagnement financier des écoles, la commune souhaite soumettre une demande d'aide financière pour ce projet d'installation des video-interphones et leur raccordement au réseau, ainsi que le changement d'un portail électrique à l'école afin d'assurer la sécurité des écoliers.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident** :

- d'autoriser M. le Maire**, ou son représentant, à faire la demande de subvention au Conseil Régional pour l'installation du système video-interphone et du portail de la cantine à l'Ecole publique.

7-Convention avec le Syane pour l'adhésion au Conseil Numérique

Le service de **Conseil Numérique**, mis en place au niveau du Syane, permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, assuré par des conseillers numériques spécialisés, dans une logique de proximité, de neutralité et de maîtrise des coûts.

Cet accompagnement est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » et comprend :

- un volet accompagnement à la maîtrise du Système d'information
- un volet achats mutualisés et accompagnement à la commande publique
- un volet accompagnement avec des prestations spécifiques « services à la carte », avec devis spécifique sur différents sujets relatifs à l'offre numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- d'approuver l'adhésion** au service Conseil Numérique,
- d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'adhésion au service Conseil Numérique,
- d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

8-Désignation d'un membre du conseil municipal pour deux demandes d'urbanisme

Deux demandes de transfert de Permis de Construire (PC) ont été déposées en mairie concernant deux Permis de Construire délivrés le 31 juillet 2025, PC 074 176 250 0005 et PC 074 176 250 0006. Les parcelles concernées étant propriété du maire ou de sa famille, il appartient au Conseil Municipal de désigner, en l'absence du Maire qui quittera la séance, un membre du Conseil Municipal pour signer au nom de la Commune tout document relatif à ces demandes de transfert.

Le Maire ayant quitté la salle pour permettre aux membres du Conseil Municipal de délibérer, ces derniers **décident** :

-d'autoriser Edouard de REALS, membre du Conseil Municipal à signer les deux demandes de transfert de PC.

9-Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention de mise à disposition de la base vie du chantier Halpades au centre du village.

Les travaux reprendront dans le centre du village avec les entreprises pour la construction du bâtiment HALPADES dès octobre 2026.

Une demande a été faite par l'entreprise Halpades et le prestataire LATHUILLE BTP d'occuper le local communal laissé vacant au 520 rue Saint Bernard afin de constituer la base de vie des ouvriers missionnés sur le chantier.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident**,

-d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition du Local sis au 520 rue Saint Bernard avec l'entreprise LATHUILLE BTP.

10-Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention à intervenir avec la gendarmerie nationale.

Dans le cadre de l'occupation temporaire par la nouvelle brigade territoriale de la gendarmerie nationale des locaux situés au 45 route de la Poste, pour une période de trois ans, à compter d'octobre 2026,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident**,

-d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention à intervenir avec la gendarmerie nationale, et à signer tout autre document relatif à l'occupation de la brigade territoriale dans les locaux communaux au 45 route de la Poste.